

**Assemblée générale**

Soixante-quinzième session

Documents officiels

Distr. générale  
29 janvier 2021  
Français  
Original : anglais

**Commission des questions politiques spéciales  
et de la décolonisation (Quatrième Commission)****Compte rendu analytique de la 5<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 20 octobre 2020, à 15 heures

*Présidence* : M. Sanabria Rivarola (Vice-Président) . . . . . (Paraguay)**Sommaire**

Déclaration de la Secrétaire générale adjointe à la communication globale

Point 50 de l'ordre du jour : Effets des rayonnements ionisants (*suite*)\*Point 51 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (*suite*)\*Point 52 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (*suite*)\*Point 53 de l'ordre du jour : Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (*suite*)\*Point 54 de l'ordre du jour : Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (*suite*)\*Point 55 de l'ordre du jour : Étude d'ensemble des missions politiques spéciales (*suite*)\*Point 56 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'information (*suite*)\*Point 57 de l'ordre du jour : Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (*suite*)\*Point 58 de l'ordre du jour : Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes (*suite*)\*

\* Points que la Commission a décidé d'examiner conjointement.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



Point 59 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (*suite*)\*

Point 60 de l'ordre du jour : Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation (*suite*)\*

Point 61 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (*territoires non couverts par d'autres points de l'ordre du jour*) (*suite*)\*

*En l'absence de M. Kelapile (Botswana), M. Sanabria Rivarola (Paraguay), Vice-Président, prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 heures.*

### **Déclaration de la Secrétaire générale adjointe à la communication globale**

1. **M<sup>me</sup> Fleming** (Secrétaire générale adjointe à la communication globale) remercie les États Membres de l'aide considérable qu'ils ont apportée au Département de la communication globale pour promouvoir l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial. Afin d'appuyer l'action mondiale de lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Département s'est également fixé pour priorité de renforcer la confiance du public dans les vaccins, entamée de manière inquiétante du fait de la diffusion accrue d'informations fausses ou relevant de la théorie du complot. En outre, le taux de vaccination à d'autres maladies est actuellement en baisse, en partie en raison des mesures de confinement mises en place pour empêcher la propagation de la COVID-19. Aux côtés d'organisations telles que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), son département s'emploie à stimuler la confiance dans les vaccins contre la COVID-19 qui sont en cours d'élaboration et dans d'autres vaccins essentiels à la santé publique.

2. Dans le cadre du projet Verified, qui vise à lutter contre les informations fausses et trompeuses et à promouvoir la diffusion d'informations fiables, le Secrétaire général lancera prochainement une campagne mondiale intitulée « Pause », qui part du principe que, comme la recherche dans le domaine des sciences comportementales l'a montré, l'échange d'informations est un moyen naturel pour les humains de se lier les uns aux autres. Les médias sociaux sont le principal vecteur de fausses informations : ils permettent à des messages erronés de se propager rapidement pour toucher un grand nombre de personnes aux quatre coins du monde, ce qui peut gravement entraver l'action des gouvernements en matière de santé publique et déstabiliser les économies nationales. Or, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la rapidité avec laquelle ce phénomène s'étend peut avoir des conséquences mortelles. Les médias sociaux posent un autre danger pour la société : la diffusion des discours de haine et des informations trompeuses et clivantes qu'ils véhiculent. L'objectif de la campagne « Pause » est d'encourager le public à prendre l'habitude de réfléchir de manière critique avant d'échanger des informations, l'idée étant que si un nombre suffisant de personnes érigent cette pratique en norme sociale, la

diffusion de fausses informations s'en trouvera considérablement freinée. À travers le monde, 130 000 personnes se sont déjà engagées à échanger avec leur communauté les contenus élaborés dans le cadre du projet Verified. L'oratrice espère que les dirigeants en feront de même.

**Point 50 de l'ordre du jour : Effets des rayonnements ionisants** (*suite*) ([A/75/46](#))

**Point 51 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace** (*suite*) ([A/75/20](#))

**Point 52 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient** (*suite*) ([A/75/13](#), [A/75/196](#), [A/75/299](#) et [A/75/305](#))

**Point 53 de l'ordre du jour : Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés** (*suite*) ([A/75/199](#), [A/75/328](#), [A/75/336](#) et [A/75/376](#))

**Point 54 de l'ordre du jour : Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects** (*suite*)

**Point 55 de l'ordre du jour : Étude d'ensemble des missions politiques spéciales** (*suite*) ([A/75/312](#))

**Point 56 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'information** (*suite*) ([A/75/21](#) et [A/75/294](#))

**Point 57 de l'ordre du jour : Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies** (*suite*) ([A/75/23](#) et [A/75/64](#))

**Point 58 de l'ordre du jour : Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes** (*suite*) ([A/75/23](#))

**Point 59 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies** (*suite*) ([A/75/23](#) et [A/75/73](#))

**Point 60 de l'ordre du jour : Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation** (*suite*) ([A/75/74](#) et [A/75/74/Add.1](#))

**Point 61 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux** (*territoires non couverts par d'autres points de l'ordre du jour*) (suite) (A/75/23, A/75/73, A/75/220 et A/75/367)

3. **M<sup>me</sup> Evstigneeva** (Fédération de Russie) dit qu'il faut renforcer la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace. L'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle central de coordination à cet égard, avec la participation pleine et effective du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS). Il faut veiller à ce que le droit international soit interprété d'une manière qui prenne en compte et ne remette pas en question le caractère péremptoire des articles 1 et 2 du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes. Les tentatives de révision ou de remplacement de ces principes et normes par leur réinterprétation ne sauraient être tolérées. Il est en outre préoccupant que certains États cherchent à établir un cadre d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales en dehors des auspices de l'Organisation. Compte tenu qu'elles font partie intégrante de l'espace, les ressources spatiales, y compris celles de la Lune et des autres corps célestes, sont entièrement régies par les principes et normes établis dans le Traité. Il faut impérativement empêcher que l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, ne devienne source de désaccord et de conflit international. La pratique consistant à imposer des règles et des normes relatives aux activités liées aux ressources spatiales pour satisfaire, en particulier, des intérêts commerciaux, peut être lourde de conséquences. Les activités que les entités non gouvernementales mènent dans l'espace doivent être conformes au Traité et faire l'objet d'une autorisation et d'une surveillance continue de la part de l'État partie concerné.

4. Les crises qui sévissent actuellement au Moyen-Orient ont été exacerbées par la pandémie de COVID-19, et les réfugiés palestiniens dépendent plus que jamais de l'aide de la communauté internationale. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) doit poursuivre son action humanitaire jusqu'à ce que l'on parvienne à un règlement juste de la question des réfugiés, sans lequel on ne pourra résoudre pleinement la question palestinienne. L'UNRWA doit donc être correctement financé. Malgré les pressions dont il fait l'objet, l'Office parvient à conserver une attitude sensiblement équilibrée et impartiale et à

s'acquitter de son vaste mandat en évitant la politisation, ce qui n'est pas le cas de nombreux autres organismes internationaux œuvrant dans le domaine humanitaire. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité et participant actif du Quatuor, la Fédération de Russie estime que la fourniture d'une assistance et d'un appui à l'UNRWA fera avancer le processus de paix au Moyen-Orient dans le respect du droit international, et facilitera la concrétisation d'une solution fondée sur deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

5. Bien qu'elles soient déployées dans des circonstances inédites, les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales doivent continuer d'évoluer dans la bonne direction, conformément aux décisions des États Membres. La souveraineté des pays hôtes doit impérativement être respectée. Les casques bleus doivent adhérer aux buts et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux principes fondamentaux du maintien de la paix internationale, à savoir le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force sauf en cas de légitime défense et de défense du mandat. La délégation russe salue les efforts déployés par le Secrétariat pour assurer la sécurité du personnel des missions et lui permettre de poursuivre son travail pendant la pandémie. La Fédération de Russie a soutenu l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial, sur lequel reposent les efforts de médiation en cours. Les progrès réalisés dans l'application des accords de paix doivent être préservés malgré les difficultés temporaires causées par la pandémie. Il faut renforcer la coopération trilatérale entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et le Secrétariat. À sa dernière session, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix a souligné que pour faire avancer l'initiative Action pour le maintien de la paix, il fallait tenir compte des vues et des recommandations formulées par les États Membres lors de la réunion de haut niveau qui s'est tenue en septembre 2018 sur la question. Le Secrétariat doit s'appuyer sur les recommandations contenues dans le rapport du Comité spécial (A/74/19) pour conduire ses futures activités de maintien de la paix.

6. La délégation russe accueille avec satisfaction les mesures opérationnelles prises par le Secrétariat, notamment par la Secrétaire générale adjointe à la communication globale, pour adapter aux circonstances actuelles les activités d'information et de communication de l'ONU. Tout en ayant conscience de la pertinence des restrictions dont le Siège de l'ONU fait l'objet en raison de la pandémie, elle demande au Secrétariat d'offrir aux médias accrédités un cadre de

travail aussi confortable que possible et de garantir un retour progressif à des conditions normales. Certains pays propagent des informations trompeuses dans le but éhonté de faire porter la responsabilité du virus à d'autres. Cette tendance dangereuse doit être combattue par la diffusion d'informations fiables qui émanent de l'OMS et d'autres organismes des Nations Unies. La Fédération de Russie suit de près l'initiative Verified et espère que tous les contenus diffusés dans le cadre de cette campagne seront politiquement neutres, objectifs et rapidement traduits dans les six langues officielles, étant donné l'importance particulière que revêt le multilinguisme dans ce contexte. Le soixante-quinzième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et de la création de l'ONU doit faire l'objet d'une large couverture dans tous les médias de l'Organisation, notamment compte tenu de la montée actuelle des mouvements néonazis dans un certain nombre de pays européens.

7. En tant que membre fondateur du Comité spécial de la décolonisation, la Fédération de Russie est particulièrement attachée à l'action essentielle que mène l'Organisation dans le domaine de la décolonisation. Alors que la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme fera bientôt place à la quatrième, le colonialisme, vestige honteux du passé, n'a pas encore été éradiqué, du fait de la volonté des anciennes puissances coloniales de maintenir leur influence. Tant que tous les territoires dont le Comité est responsable, y compris Porto Rico, n'auront pas réglé la question de leur statut, l'élimination du colonialisme restera un objectif capital, en particulier pour ceux dont le droit de déterminer leur propre destin et leur voie de développement est restreint par les puissances dominantes.

8. **M. Rai** (Népal), exprimant la solidarité de son pays avec les habitants des territoires non autonomes qui luttent encore pour leur indépendance, dit que le Comité spécial de la décolonisation doit prendre toutes les mesures possibles pour s'acquitter plus rapidement de son mandat. La colonisation et la domination étrangère, quel qu'en soit le motif, vont à l'encontre des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

9. Le Département de la communication globale a joué un rôle crucial dans la diffusion d'informations précises, opportunes et pertinentes sur la pandémie de COVID-19. Conscient des conséquences négatives de la propagation d'informations fausses et trompeuses, le Népal s'est joint à d'autres États Membres pour publier une déclaration interrégionale sur l'« infodémie »

relative à la pandémie. La délégation népalaise se félicite que le Département publie des informations en 106 langues, dont le braille, ce qui élargit son public et favorise le multiculturalisme. Le Népal salue également le Département pour les activités qu'il mène pour promouvoir l'action de l'ONU au niveau local, dans le cadre notamment de partenariats concrets avec les jeunes, les établissements d'enseignement, les organisations non gouvernementales (ONG) et la société civile. Il remercie le Département d'avoir mis en avant les contributions apportées par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police au maintien de la paix et de la stabilité dans le monde, mais l'a néanmoins encouragé à élaborer des stratégies pour que les contributions de l'ensemble de ces pays soit mises en évidence de manière équitable. Le Département devrait également s'employer à combler le fossé numérique et à réduire les inégalités entre les pays développés et les pays en développement.

10. L'espace extra-atmosphérique est un patrimoine commun, dont l'exploration et l'utilisation doivent profiter à l'humanité tout entière. Tous les pays, quels que soient leur taille ou leur niveau de développement économique ou scientifique, doivent disposer des mêmes possibilités d'accès à la technologie spatiale. À cet égard, des efforts devraient être faits pour que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement aient un accès équitable à ces technologies. La science et la technologie spatiales doivent être utilisées pour améliorer l'existence, favoriser la conservation des ressources naturelles et renforcer la préparation aux catastrophes et les mesures d'atténuation. Un meilleur accès aux données et aux technologies spatiales favorise la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que l'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

11. Le Népal participe depuis longtemps aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, même lorsque les conditions sont difficiles. La délégation népalaise se félicite de la rapidité avec laquelle l'ONU a pris des mesures pour protéger les civils et les soldats de la paix pendant la pandémie de COVID-19, d'autant plus que les pays en conflit ont été touchés par le virus de manière disproportionnée. L'Organisation doit continuer à promouvoir la sûreté, la sécurité et la santé des soldats de la paix, notamment en dotant les missions de toutes les fournitures médicales nécessaires, tout en assurant l'exécution continue des mandats de maintien de la paix sur le terrain. Le Népal se félicite de la forte diminution, depuis 2017, du

nombre de décès de soldats de la paix, en particulier de ceux dus à des attaques délibérées.

12. Les mandats de maintien de la paix doivent être réalistes, réalisables et être appuyés par les ressources nécessaires. Le Népal salue le fait que la dernière main ait été mise au Cadre intégré de responsabilité et de gestion de la performance dans les missions de maintien de la paix. Le maintien de la paix est un outil indispensable qui doit constamment évoluer pour rester efficace. Les missions de paix doivent privilégier l'adoption de mesures de règlement des conflits qui soient inclusives et pilotées par les pays. Une paix durable ne peut être obtenue qu'en s'attaquant aux causes profondes des conflits, au moyen d'accords politiques participatifs et de l'intégration de stratégies de prévention dans les plans nationaux de développement. Le rôle de l'ONU et de la communauté internationale devrait être d'aider les pays touchés par un conflit à développer leurs capacités nationales.

13. Les États ne devraient pas se servir des restrictions comme d'un prétexte pour ne pas coopérer à l'exécution des mandats de maintien de la paix pendant la pandémie de COVID-19. Les remboursements aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police doivent être versés en temps utile afin de garantir le maintien et le renforcement des capacités opérationnelles des soldats de la paix. Il faut que les ressortissants des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police se voient offrir la possibilité d'occuper des postes de haut niveau au sein du Secrétariat et dans les missions sur le terrain, dans un souci d'inclusion et d'amélioration du moral du personnel militaire. La délégation népalaise rend hommage aux soldats qui œuvrent actuellement pour la paix et la stabilité dans le monde et exprime ses condoléances aux pays et aux familles des 11 soldats décédés de la COVID-19 sur le terrain.

14. **M. Shaddad** (Jordanie), soulignant l'importance centrale de la question palestinienne, dit qu'une paix juste, durable et globale ne peut être réalisée que par la solution des deux États, laquelle permettrait de créer un État palestinien souverain à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément au droit international, aux résolutions de l'ONU et aux paramètres convenus au niveau international. La construction et l'expansion de colonies illégales, la confiscation de terres palestiniennes et la démolition d'habitations ne conduiront pas à la paix, et ni l'annexion du Golan syrien occupé ni la promesse d'annexer la vallée du Jourdain et le nord de la mer Morte n'apporteront la sécurité.

15. La Jordanie condamne la décision du Gouvernement israélien de construire 4 900 nouvelles unités de logement en Cisjordanie occupée, celle-ci portant atteinte aux dispositions du droit international et continuant de compromettre la solution des deux États et les perspectives d'une paix globale. Elle exige que la communauté internationale rejette sans équivoque ces mesures et fasse pression sur Israël pour l'amener à y renoncer.

16. Rappelant que le Royaume hachémite a joué le rôle historique de gardien des lieux saints islamiques et chrétiens, la délégation jordanienne souligne que toute attaque ou violation perpétrée contre Jérusalem ou ses lieux saints était inacceptable et que son gouvernement mettrait tout en œuvre pour s'opposer à de tels actes.

17. La question des réfugiés palestiniens et le travail de l'UNRWA figurent parmi les principales priorités de la politique étrangère du Gouvernement jordanien. Celui-ci est résolu à mobiliser l'appui politique et financier de la communauté internationale afin de permettre à l'Office de continuer de s'acquitter de son mandat, qui consiste à fournir à 5,5 millions de réfugiés palestiniens des services vitaux d'éducation, de santé et autres, veillant ainsi au respect de leur droit à une vie digne.

18. Les Ministres des affaires étrangères de la Jordanie et de la Suède ont organisé un troisième dialogue stratégique ministériel en vue de mobiliser un soutien en faveur de l'UNRWA et de trouver des moyens pratiques pour aider l'Office à surmonter ses difficultés financières. L'UNRWA doit continuer de fournir des services jusqu'à ce qu'une solution juste, durable et globale à la question des réfugiés palestiniens soit trouvée, conformément au droit international et aux paramètres convenus. Une éventuelle incapacité de l'Office à remplir son mandat, à savoir fournir des services vitaux aux réfugiés palestiniens dans ses zones d'opération, pourrait avoir de graves répercussions. La délégation jordanienne exhorte donc tous les États à honorer leurs engagements dès que possible afin que l'Office puisse continuer à fonctionner et à faire face à la situation d'urgence due à la pandémie de COVID-19.

19. Le Royaume hachémite de Jordanie salue la participation constructive de son frère le Royaume du Maroc, qui, grâce à son plan d'autonomie, tente d'apporter à la question du Sahara occidental une solution politique définitive reposant sur le compromis. Le Gouvernement jordanien approuve cet instrument sérieux et réaliste qui tient compte des spécificités régionales et de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Maroc. Cette initiative est conforme à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes

adoptées par l'Organisation. Les mesures prises par le Maroc pour améliorer le niveau de vie de la population sahraouie et lui permettre de tirer profit des ressources de la région tout en luttant contre la pandémie de COVID-19 sont tout aussi louables. Enfin, la Jordanie se félicite de l'aide apportée par le Secrétaire général pour faire avancer le processus politique, qui fait l'objet d'un nouvel élan grâce aux tables rondes organisées en 2018 et 2019, auxquelles toutes les parties prenantes ont participé de manière constructive.

20. **M. Tiare** (Burkina Faso), réaffirmant la solidarité du Burkina Faso avec les peuples des 17 territoires non autonomes qui aspirent à exercer leur droit à disposer d'eux-mêmes, dit que l'ONU doit continuer d'accompagner les peuples qui sont toujours soumis à la domination coloniale sur la voie de l'autodétermination. La décolonisation est un long processus qui exige de toutes les parties qu'elles dialoguent et collaborent dans l'optique de trouver une solution réaliste et pragmatique fondée sur le compromis.

21. En ce qui concerne la question du Sahara occidental, la délégation burkinabé se dit favorable au processus politique actuellement mené sous les auspices exclusifs du Secrétaire général et de son envoyé personnel en vue de parvenir à une solution politique mutuellement acceptable et négociée. Le Burkina Faso se félicite de la convocation des deux tables rondes auxquelles ont participé l'Algérie, le Maroc, la Mauritanie et le POLISARIO et demande au (à la) prochain(e) envoyé(e) personnel(le) d'organiser une troisième table ronde en vue de reprendre les négociations là où elles se sont arrêtées. La délégation burkinabé souscrit à la demande du Conseil de sécurité de maintenir l'engagement des quatre parties pendant toute la durée du processus et réaffirme son soutien à l'initiative marocaine d'autonomie, que le Conseil de sécurité considère comme sérieuse et crédible. Le Burkina Faso salue les efforts déployés par le Maroc pour lutter contre la pandémie de COVID-19 au Sahara occidental et les progrès substantiels que celui-ci a réalisés en matière de développement socioéconomique.

22. La délégation burkinabé félicite le Département des opérations de paix, qui a maintenu un excellent niveau de continuité opérationnelle, malgré les incidences de la pandémie de COVID-19 sur la relève des contingents. Le Burkina Faso continuera de déployer des contingents et des experts juridiques pour aider à établir la paix dans le monde, tout en faisant face à une situation de sécurité intérieure difficile. Sa délégation rend hommage aux soldats de la paix du monde entier, notamment aux 1 130 soldats burkinabé actuellement déployés, qui s'exposent à des risques encore plus élevés que d'habitude en raison de la

pandémie. Le Gouvernement burkinabé accorde une grande importance à l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, sur les femmes et la paix et la sécurité, et s'efforce de déployer un plus grand nombre de femmes, en particulier dans ses contingents de police. Par ailleurs, le Burkina Faso assure actuellement la présidence du Groupe des Amis des services pénitentiaires dans les opérations de maintien de la paix, dont les activités consistent notamment à fournir conseils et appui aux entités des Nations Unies.

23. Le Département de la communication globale doit faire en sorte que les six langues officielles fassent l'objet d'un traitement équitable dans toutes ses activités. Au Siège de l'ONU comme sur le terrain, la pandémie de COVID-19 a mis à mal le multilinguisme. Or, ce dernier est une composante essentielle du multilatéralisme, et l'Organisation doit continuer de le promouvoir, même dans les circonstances imprévues que l'on connaît. Sur le terrain, des informations fiables doivent pouvoir être échangées rapidement et dans toutes les langues, de sorte qu'elles atteignent chaque segment de la société, y compris les groupes les plus vulnérables.

24. Bien que l'utilisation de nouvelles technologies de l'information et de la communication soit actuellement privilégiée pour atteindre un public plus large, il faut garder à l'esprit que dans les pays en développement, nombreux sont ceux qui n'ont pas accès aux technologies de pointe. Il importe donc de continuer à diffuser des informations par l'intermédiaire des médias traditionnels, en s'adressant aux populations locales dans leur langue. Les centres d'information des Nations Unies ont joué un rôle important à cet égard. Celui de Ouagadougou, qui couvre le Burkina Faso, le Tchad, le Mali et le Niger, gagnerait à être doté de davantage de moyens humains et techniques afin qu'il puisse mieux remplir son rôle stratégique dans la gestion des problèmes de sécurité et des crises humanitaires et sanitaires qui sévissent actuellement dans la région. Le maintien de la paix et le multilinguisme sont liés, car il est essentiel que les soldats de la paix puissent communiquer avec les populations civiles locales. À cet égard, il faut garder à l'esprit que trois des plus grandes missions de maintien de la paix sont déployées dans des pays francophones.

25. **M<sup>me</sup> Maitra** (Inde) dit que son pays, qui est une grande puissance spatiale, s'efforce de mettre la technologie spatiale au service de la promotion d'une bonne gouvernance et du développement national et de faire en sorte qu'elle profite à l'humanité tout entière. Au cours de l'année écoulée, l'Inde a lancé 2 satellites lui appartenant et 22 satellites étrangers. Compte tenu des nouveaux défis qui se font jour dans le domaine de

l'espace, il est plus important que jamais d'appliquer les traités des Nations Unies en la matière. Il est également essentiel de parvenir à un consensus international sur les questions spatiales, notamment dans le cadre des initiatives et des débats que mène actuellement le COPUOS.

26. La délégation indienne salue l'action que mène l'UNRWA pour permettre à des millions de Palestiniens de vivre dans la dignité. Le travail de l'Office est devenu plus pertinent encore durant la pandémie de COVID-19. La situation financière désastreuse qu'il traverse semble s'aggraver d'année en année. L'oratrice encourage les donateurs réguliers à réitérer leur soutien politique et financier à l'UNRWA et invite les autres États Membres à envisager de verser des contributions volontaires. L'Inde a augmenté les contributions annuelles qu'elle verse à l'Office, qui sont passées ces dernières années de 1,25 million à 5 millions de dollars. Cet appui témoigne non seulement de sa solidarité avec le peuple palestinien mais aussi de son investissement en faveur de la paix et de la stabilité dans la région. Une solution durable à la question des réfugiés palestiniens ne peut être obtenue que par la création, à l'intérieur de frontières mutuellement convenues, d'un État palestinien coexistant avec Israël dans la paix. À cette fin, la communauté internationale doit veiller à ce que les négociations reprennent rapidement.

27. L'Inde salue le professionnalisme, le dévouement et le courage des soldats de la paix. Des progrès considérables ont été réalisés pour résoudre le problème des retards de paiement dus dans le cadre des opérations de maintien de la paix, cependant il reste beaucoup à faire, notamment en ce qui concerne les missions achevées. La délégation indienne se félicite que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix soit parvenu à résoudre les problèmes qui l'empêchaient de fonctionner convenablement. S'il veut rester crédible et pertinent, celui-ci doit envisager ses activités d'une manière globale et non plus seulement régionale. La mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général doit être axée en priorité sur les éléments suivants : l'élimination des restrictions nationales ; la mise en place de mesures incitatives destinées aux soldats de la paix ; la réalisation d'un état des lieux complet des capacités médicales de toutes les missions ; la prise en compte de toutes les parties prenantes et de toutes les phases des opérations de maintien de la paix dans le mécanisme de responsabilité et de gestion de la performance.

28. La délégation indienne se félicite des mesures qui ont été prises pour atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 sur les missions politiques spéciales. En outre, il importe que les principes d'impartialité, de

consentement des parties et de maîtrise et de responsabilité nationales soient respectés. Par ailleurs, les budgets de ces missions ne devraient pas être gérés au coup par coup, comme c'est le cas actuellement. À l'inverse, dans un souci de plus grande transparence, ces missions devraient être financées au moyen d'un compte distinct aligné sur le cycle et l'échelle budgétaires des opérations de maintien de la paix.

29. L'Inde accueille avec satisfaction l'initiative Verified et les autres efforts déployés par le Département de la communication globale pour faire en sorte que l'ONU soit considérée comme la source d'information la plus fiable. Elle encourage le Département à travailler avec les missions sur le terrain pour élaborer des stratégies de communication qui soient à même de lutter contre la propagande anti-ONU, qui est l'une des causes de l'augmentation des attaques perpétrées contre les soldats de la paix. En ce qui concerne le multilinguisme, l'Inde a collaboré avec le Département pour diffuser des informations et du contenu multimédia en langue hindi par l'intermédiaire du portail d'ONU Info et des comptes de médias sociaux de l'Organisation. Cette initiative a été un succès : plus de 5 millions de personnes sont aujourd'hui abonnées au compte Twitter de l'ONU en langue hindi. Le Département devrait envisager de couvrir davantage les progrès remarquables qui ont été réalisés dans la mise en œuvre du Programme 2030 grâce à la coopération Sud-Sud.

30. Depuis son accession à l'indépendance, l'Inde a toujours joué un rôle de premier plan dans la lutte contre le colonialisme et l'apartheid. Alors que la troisième Décennie de l'élimination du colonialisme touche à sa fin, le processus de décolonisation n'est pas encore achevé. Une approche pragmatique permettrait certainement de répondre aux souhaits légitimes des peuples des territoires non autonomes. Les organismes et les acteurs internationaux doivent coopérer davantage pour mobiliser les ressources nécessaires au renforcement des capacités de ces territoires.

31. Étant donné qu'une certaine délégation continue d'interpréter délibérément de manière erronée le principe de l'autodétermination, la délégation indienne tient à souligner que l'ONU avait établi ce principe comme un moyen de promouvoir la décolonisation des 17 territoires non autonomes restants, et non comme une justification permettant de porter atteinte à l'intégrité territoriale d'un État Membre.

32. **M<sup>me</sup> Sulaiman** (Brunéi Darussalam) déclare que la pandémie de COVID-19, tout en mettant à rude épreuve les capacités des hôpitaux et des centres médicaux du monde entier, a particulièrement aggravé

la vulnérabilité des réfugiés, qui n'ont guère ou pas du tout accès aux soins de santé. À cet égard, elle prend note de l'action de l'UNRWA, qui a continué de remplir son mandat et d'étendre ses responsabilités pendant la pandémie. L'Office a continué de fournir à 5,6 millions de réfugiés des soins de santé, de la nourriture et des services éducatifs, y compris un programme d'enseignement à distance de qualité. Cette assistance a été fournie par le personnel de première ligne de l'UNRWA de manière innovante et avec dévouement, dans le respect des directives établies par l'OMS en matière de sécurité, même dans les camps de réfugiés surpeuplés. Le mandat de l'Office doit donc être renouvelé. Compte tenu des difficultés financières auxquelles il a fait face au début de l'année 2020 et de l'augmentation de ses coûts opérationnels en raison de la pandémie, il faut le doter de ressources suffisantes. En 2019, le Gouvernement indien lui a versé 1,8 million de dollars afin qu'il puisse compter sur un financement prévisible et durable qui lui permettra de s'acquitter de son mandat dans les années à venir. Le Brunéi Darussalam a également participé à la conférence d'annonce de contributions qui s'est tenue en ligne en juin 2020. Elle remercie l'Office qui continue à contribuer à la stabilité de la région et de la vie quotidienne des réfugiés palestiniens.

33. Il reste beaucoup à faire pour que la reconnaissance croissante de l'État de Palestine par la communauté internationale se traduise en changements positifs sur le terrain. Dans le cadre des efforts qu'ils font pour réaliser les objectifs de développement durable, les États Membres doivent répondre aux aspirations du peuple palestinien à vivre dans la paix et la dignité et à bénéficier d'un accès aux soins de santé de base, à l'éducation, à la nourriture et à un travail décent. À cette fin, le Brunéi Darussalam demande à la Puissance occupante de se conformer au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU en mettant fin à son occupation des territoires palestiniens et en cessant toute activité de colonisation et autres pratiques illégales et injustes portant préjudice aux Palestiniens. Le Brunéi Darussalam soutient le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant et souverain. Son gouvernement est favorable à la solution des deux États, dont les frontières seraient fondées sur celles d'avant 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale de la Palestine, conformément au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux résolutions de l'ONU sur la question.

34. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies jouent un rôle important dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, dont

l'Organisation a fait une priorité. La délégation du Brunéi Darussalam exprime sa gratitude envers le personnel courageux actuellement déployé. Il continuera de soutenir les opérations de maintien de la paix dans la limite de ses capacités, en versant des contributions financières et en fournissant des contingents à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) sous la direction du contingent malaisien.

35. **M. Vorshilov** (Mongolie) estime que seule une action internationale collective et rapide permettra de relever les nombreux défis auxquels le monde fait face. Les missions de maintien de la paix des Nations Unies constituent l'une des méthodes les plus efficaces pour préserver la paix et la sécurité internationales, car elles favorisent la désescalade et la cessation des conflits armés, fournissent les conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire et améliorent les moyens de subsistance des populations. En sa qualité de membre responsable de la communauté internationale, la Mongolie applique une politique de soutien et de participation aux opérations de maintien de la paix, que son gouvernement s'est engagé à intensifier au titre de son plan d'action pour 2020-2024. Depuis 2002, la Mongolie a fourni à ces opérations plus de 18 000 militaires, dont 714 femmes.

36. Le Gouvernement mongol soutient les mesures prises par le Secrétaire général, dans le cadre de son initiative Action pour le maintien de la paix, pour accroître l'efficacité, l'efficacité et la responsabilisation dans l'exécution de ces opérations, et améliorer la performance des casques bleus. Il se félicite également de l'appel lancé par les États Membres à tous les acteurs du maintien de la paix afin qu'ils mettent en œuvre cette initiative de manière collective. Conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, la Mongolie a fait tout son possible pour faire en sorte que les femmes soient mieux représentées dans les forces de maintien de la paix. Les femmes représentent actuellement 8 % de l'ensemble du contingent mongol de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS).

37. La Mongolie attache une grande importance à la sûreté et à la sécurité des casques bleus, notamment en raison de l'instabilité des contextes opérationnels et des conditions de sécurité dans lesquels ils sont déployés. Elle appuie donc la recommandation du Secrétaire général visant à conduire une évaluation globale des performances des missions. La délégation mongole félicite également le Secrétaire général, le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel pour les mesures opportunes qu'ils ont prises en vue de protéger le personnel des Nations Unies

contre la pandémie de COVID-19, mesures qui ont permis de maintenir les taux d'infection à un niveau relativement bas. Alors que le virus continue de se propager dans les régions où sont déployées les missions, le Secrétaire général devrait continuer d'accroître les capacités médicales dans ces zones et d'assurer la sécurité, la santé et la sûreté des soldats de la paix. La Mongolie et ses casques bleus soutiennent et approuvent pleinement les recommandations de l'ONU visant à prévenir la propagation du virus.

38. Le Gouvernement mongol a offert au personnel de toute la région des formations au maintien de la paix. Depuis 2006, les forces armées mongoles organisent dans leur centre de formation des exercices annuels à l'intention du personnel militaire de la Chine, de l'Inde, du Japon, de la République de Corée, de la Fédération de Russie, des États-Unis d'Amérique et de plus de 50 autres pays, qui sont devenus un point de référence pour la formation au maintien de la paix dans la région.

39. La coopération de la Mongolie avec l'ONU s'est approfondie avec la participation de son ministre de la défense à la Conférence ministérielle de 2019 des Nations Unies sur le maintien de la paix et à d'autres réunions sur le sujet. Le Gouvernement mongol souhaite contribuer encore davantage aux opérations de maintien de la paix et a enregistré dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix une unité de forces de déploiement rapide, une compagnie du génie et un hôpital militaire de campagne de niveau II. Les casques bleus mongols de la MINUSS jouent actuellement un rôle décisif dans la consolidation de l'armistice au Soudan du Sud ainsi que dans la protection des civils, du personnel des Nations Unies et du personnel des ONG.

40. **M<sup>me</sup> Chang Yuen Yi** (Singapour) dit qu'à Singapour, comme c'est le cas dans de nombreux pays, d'importantes fonctions civiles et gouvernementales dépendent des technologies et des applications spatiales. Des efforts collectifs doivent être faits pour remédier aux problèmes que sont l'augmentation des débris spatiaux et la congestion orbitale et pour préserver l'accès mondial à l'espace.

41. Les petits États peuvent jouer un rôle dans la promotion des utilisations pacifiques de l'espace. Singapour participe à cet égard à un large éventail d'activités, notamment à la conception et à la fabrication de composants spatiaux et à la fourniture de services par satellite. Elle dispose également d'une communauté scientifique dynamique engagée dans la recherche spatiale. Le Centre de recherche sur les satellites de l'Université technologique de Nanyang et le Centre de technologie et de recherche satellitaires de l'Université nationale de Singapour ont collaboré

étroitement avec des instituts de recherche et des agences spatiales outre-mer. Singapour met également sur pied des technologies spatiales innovantes. Par exemple, en 2019, le Centre des technologies quantiques de l'Université nationale de Singapour a lancé un nanosatellite en orbite terrestre basse depuis la Station spatiale internationale, à bord duquel les chercheurs ont réussi à générer des paires de photons présentant un enchevêtrement quantique, ce qui laisse présager qu'il sera possible de mettre au point des moyens de communication quantique au cours de la prochaine décennie.

42. Singapour investit dans la recherche et le développement pour accroître ses capacités spatiales et renforcer ses partenariats avec les acteurs industriels. Son gouvernement cherche également à approfondir sa coopération avec ses partenaires dans la région et au-delà pour tout ce qui touche aux questions relatives à l'espace et souhaite qu'un consensus soit atteint concernant les normes internationales relatives aux activités spatiales. En tant que nouveau membre, Singapour contribuera de manière constructive aux travaux du COPUOS et de ses sous-comités. Son gouvernement a confié au Bureau de la technologie et de l'industrie spatiale la responsabilité des questions liées à l'espace afin d'assurer une action nationale coordonnée. Le monde étant de plus en plus dépendant des infrastructures spatiales, il importe de promouvoir une utilisation et une exploration responsables de l'espace qui profite à l'humanité tout entière. L'espace extra-atmosphérique doit continuer d'être considéré comme un bien commun mondial à usage pacifique, c'est pourquoi Singapour soutient l'action menée par l'ONU pour renforcer le droit international dans ce domaine.

43. Depuis 72 ans, l'action de maintien de la paix des Nations Unies joue un rôle essentiel dans la préservation de la paix et de la sécurité mondiales. Elle est aujourd'hui plus importante que jamais. Les mesures prises par le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel pour faire progresser l'initiative Action pour le maintien de la paix sont donc les bienvenues. En outre, le perfectionnement des stratégies de formation au maintien de la paix et la fourniture d'équipements spécialisés ont contribué à réduire le nombre de décès de casques bleus dus à des actes de violence. Singapour salue le fait que la dernière main a été mise au Cadre intégré de responsabilité et de gestion de la performance dans les missions de maintien de la paix et qu'un dispositif global d'évaluation des performances soit utilisé pour améliorer les résultats des missions. La délégation singapourienne se félicite également de la participation accrue des femmes aux

processus de paix et aux processus politiques menés dans le cadre des activités de maintien de la paix, ainsi que de l'adoption de la résolution 2538 (2020) du Conseil de sécurité sur le rôle de celles-ci.

44. Bien qu'étant un petit pays aux ressources limitées, Singapour a véritablement contribué au maintien de la paix. Au cours des 30 dernières années, elle a déployé plus de 2 000 militaires et personnel de police dans 17 missions de maintien de la paix et d'observation pour fournir un appui médical, accompagner les processus de réconciliation nationale et assurer la sécurité et l'intégrité des élections organisées sous l'égide de l'ONU, entre autres. En outre, Singapour a soutenu des initiatives de paix multinationales telles que la Force opérationnelle multinationale 151 des Forces maritimes combinées, établie par le Conseil de sécurité pour lutter contre la piraterie dans le golfe d'Aden. En collaboration avec le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel, elle a développé un logiciel permettant d'améliorer l'efficacité des comptes rendus médicaux, qui a été mis en œuvre dans toutes les missions de maintien de la paix. En partenariat avec le Département des opérations de paix, son gouvernement a élaboré des manuels destinés à certaines unités militaires des Nations Unies, dont l'objectif était d'améliorer l'adhésion à la doctrine du maintien de la paix. En novembre 2018, Singapour a participé à une session de formation sur le maniement des engins lourds du génie organisée par le Viet Nam dans le cadre du projet de partenariat triangulaire.

45. L'Organisation doit à la fois améliorer l'efficacité et la responsabilisation dans l'exécution des opérations de maintien de la paix et veiller à ce que les soldats de la paix puissent s'acquitter de leurs fonctions en toute sécurité. Il incombe donc à tous les États Membres d'être pleinement à la hauteur de leurs obligations juridiques et financières en matière de maintien de la paix, en temps utile et sans conditions.

46. **M<sup>me</sup> Thinn** (Myanmar) dit que les missions politiques spéciales jouent un rôle important dans la promotion de la paix et de la sécurité aux niveaux international, régional et national. Ces missions doivent exécuter leur mandat en étroite collaboration avec les parties prenantes à tous les niveaux. La délégation du Myanmar prend note des efforts qu'elles déploient pour mettre la technologie au service d'une bonne communication avec les différentes parties prenantes, notamment les femmes et les groupes de la société civile, en particulier pendant la pandémie de COVID-19. Elle se félicite de l'organisation du septième dialogue interactif annuel sur les missions politiques spéciales, qui s'est tenu en ligne en juin 2020.

Le Myanmar apprécie les efforts que font les missions politiques spéciales pour promouvoir l'inclusion des femmes, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, et leur engagement croissant auprès des jeunes, conformément à la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité.

47. Le Gouvernement du Myanmar coopère en toute bonne foi avec l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar, quatrième titulaire du mandat depuis 1995, et continuera de l'aider à s'acquitter de son mandat. Le bureau de cette dernière, établi depuis peu à Nay Pyi Taw, est pleinement opérationnel depuis janvier 2019. Le Gouvernement du Myanmar a coopéré sans réserve avec l'Envoyée spéciale au cours des visites qu'elle a menées depuis sa prise de fonction, notamment en organisant des réunions avec les autorités compétentes et les parties prenantes de diverses collectivités, et des visites dans l'État rakhine et l'État kachin.

48. Le Gouvernement du Myanmar apprécie l'aide que lui a apportée l'Envoyée spéciale pour combattre la pandémie de COVID-19 en associant l'ensemble du pays, et se félicite de l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial. À cet égard, les forces armées du Myanmar ont déclaré un cessez-le-feu du 10 mai au 31 août 2020 dans tout le pays, sauf dans les zones où opéraient les terroristes, notamment dans le nord de l'État rakhine. Les forces armées ont prolongé le cessez-le-feu à deux reprises, d'abord jusqu'à fin septembre, puis jusqu'à fin octobre, ce qui témoigne de la volonté du pays d'assurer une paix durable et de contenir la propagation de la COVID-19. Cependant, le Myanmar ne peut tolérer le terrorisme, quelle qu'en soit la forme et quelles que soient les circonstances. La crise humanitaire qui sévit dans l'État rakhine est le résultat des attaques armées coordonnées que le groupe terroriste de l'Armée du salut des Rohingya de l'Arakan a perpétré contre 30 avant-postes de police le 25 août 2017, entraînant le déplacement de nombreux habitants de l'État. Le Myanmar reste convaincu que la confiance et la compréhension mutuelles qui se sont installées entre son gouvernement et l'Envoyée spéciale permettront de trouver une solution pacifique et durable à ces problèmes.

49. La délégation du Myanmar se félicite du rôle déterminant que joue le Comité de l'information dans la supervision des travaux du Département de la communication globale ainsi que de la tenue sous forme virtuelle de la quarante-deuxième session du Comité pendant la pandémie de COVID-19. Il apprécie également les efforts que le Département a déployés pour fournir au public des informations complètes, équilibrées, opportunes, pertinentes et transparentes

dans plusieurs langues, même pendant la pandémie. Il salue les mesures que le Département a prises, en coordination avec le Département des opérations de paix, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et d'autres entités des Nations Unies, pour promouvoir les activités des opérations de maintien et de consolidation de la paix, lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, faire mieux connaître la Stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU et protéger les droits des victimes du terrorisme. Afin de permettre à tous les pays, en particulier les moins développés, d'exploiter pleinement le potentiel de la numérisation, les parties prenantes devraient, dans le cadre de leurs mandats et en fonction des ressources dont ils disposent, collaborer pour évaluer en détail et réduire l'étendue de la fracture numérique, qui a été exacerbée par la pandémie.

50. Le Département de la communication globale doit continuer de diffuser des informations factuelles, exactes, fiables et crédibles au public du monde entier, en respectant les principes d'objectivité, d'impartialité et de neutralité. À cet égard, il convient de le féliciter pour le lancement de sa campagne Verified, qui vise à lutter contre les fausses informations circulant au sujet de la pandémie de COVID-19. Le Gouvernement du Myanmar a de son côté pris des mesures pour lutter contre les informations trompeuses et les discours de haine, notamment en publiant des règles en la matière et en ordonnant aux gouvernements des États et des régions d'encourager leurs employés à participer à des activités de lutte contre ce type de discours et à les promouvoir. Des élections générales auront lieu au Myanmar le 8 novembre 2020, dans le respect des principes d'équité, de transparence, de crédibilité et de libre expression de la volonté du peuple. La Commission électorale de l'Union a coopéré étroitement avec le Ministère de l'information pour fournir au public des informations fiables et opportunes sur les élections. Afin d'éviter que les discours de haine, les informations fausses et trompeuses ne conduisent à l'éclatement d'un conflit, la Commission a également collaboré avec le Conseil de la presse du Myanmar, ainsi qu'avec une équipe mise en place par Facebook pour surveiller l'utilisation des médias sociaux dans le pays.

51. Le taux de pénétration de la téléphonie mobile au Myanmar a connu une croissance rapide ces dernières années et s'élève aujourd'hui à 157 %, ce qui représente plus de 96 % de la population ; l'accessibilité et la qualité des services se sont également améliorées. Des discussions et des formations ont été organisées autour du thème des médias, dont le personnel a participé à la rédaction de lois sur le sujet. En outre, la huitième conférence sur le développement des médias au

Myanmar, dont le thème était les médias et les élections, s'est tenue à Nay Pyi Taw en août 2020.

52. **M. Dvornik** (Ukraine) félicite le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants et son secrétariat pour avoir poursuivi leurs travaux durant la pandémie de COVID-19. La délégation ukrainienne tient notamment à saluer l'élargissement du champ de recherche du Comité scientifique, qui a lancé trois nouvelles évaluations, en plus des quatre déjà en cours. En tant que membre actif du Comité scientifique, l'Ukraine contribuera à la mise à jour et à la consolidation des résultats des évaluations relatives aux conséquences radiologiques d'accidents nucléaires. Bien qu'il soit important que certains États Membres puissent assister aux sessions du Comité scientifique en tant qu'observateurs, les décisions d'inviter ceux-ci à devenir membres devraient être prises conformément aux Articles 1 et 2 de la Charte des Nations Unies et aux critères et indicateurs énoncés dans le rapport du Secrétaire général sur la composition du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants et incidences financières de l'augmentation du nombre de ses membres (A/66/524).

53. Les États Membres doivent continuer de s'engager dans un dialogue inclusif et de véritablement coopérer dans le cadre des activités du COPUOS, y compris pendant la pandémie de COVID-19. La situation difficile dans laquelle le monde s'est trouvé en 2020 ne justifie en aucun cas que des dialogues soient tenus avec des personnes, des entreprises ou des fonctionnaires issus d'États agresseurs, en particulier si ceux-ci sont visés par des sanctions pour avoir porté atteinte aux dispositions du droit international. Depuis le début de l'occupation temporaire illégale de la Crimée par la Fédération de Russie en 2014, l'Ukraine n'a plus le contrôle des installations spatiales situées sur la péninsule de Crimée, y compris l'installation NIP-16, qui avait été conçue dans les années 60 pour suivre des sondes spatiales et était gérée par l'Académie des sciences ukrainienne dans le respect du principe des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. L'installation est désormais contrôlée par le Ministère de la défense russe, qui prévoit manifestement de l'intégrer dans son propre réseau en 2020, un acte illégal qui témoigne de l'intention de la Fédération de Russie d'accroître son empreinte militaire en Crimée occupée et dans l'espace. L'Ukraine réalise néanmoins des avancées positives dans le domaine spatial, en particulier dans la restauration de ses capacités dans le domaine de la science de l'espace et des fusées, notamment en coopérant à un certain nombre de projets multilatéraux. Il faut que la communauté internationale

entame la rédaction d'un document complet et juridiquement contraignant qui combine les cinq Traités des Nations Unies relatifs à l'espace et qui inclue de nouvelles dispositions concernant les tendances actuelles des activités spatiales.

54. Le maintien de la paix est l'un des outils les plus précieux et les plus efficaces dont l'Organisation dispose pour répondre aux conflits et autres menaces à la sécurité. Tout en étant contrainte de défendre son indépendance et son intégrité territoriale face à l'agression armée dont elle est victime, l'Ukraine continue de contribuer activement aux activités de maintien de la paix de l'Organisation. En effet, plus de 300 Ukrainiennes et Ukrainiens servent actuellement dans six missions. Il est néanmoins essentiel d'améliorer la responsabilisation, la transparence, l'efficacité et l'efficacité dans l'exécution des opérations de maintien de la paix, conformément à la résolution 2378 (2017) du Conseil de sécurité. L'Ukraine a été l'un des premiers États à souscrire à la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, dont elle espère qu'elle donnera des résultats concrets, en particulier une meilleure constitution des forces, notamment s'agissant des unités d'aviation. Il importe également de développer les capacités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance des opérations de maintien de la paix, de réduire leur impact sur l'environnement et d'assurer la sécurité des casques bleus, notamment face aux défis posés par la pandémie.

55. L'Ukraine salue les efforts déployés par le Département de la communication globale pour actualiser les politiques d'information de l'ONU, efforts d'autant plus vitaux dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Certains tentent de mettre cette dernière au service d'une propagande hostile et de la diffusion d'informations trompeuses, dans le but de semer la panique et la méfiance parmi les nations démocratiques, au moyen notamment d'usines de robots et de trolls. Notons que ces tactiques agressives sont utilisées contre l'Ukraine depuis 2014. La délégation ukrainienne salue le lancement de la campagne Verified, qui vise à lutter contre la propagation de fausses informations, phénomène qui empêche le public d'être correctement informé et compromet donc l'efficacité de l'action menée pour lutter contre la pandémie. L'Ukraine fait également partie de la majorité des États Membres ayant souscrit à une déclaration interrégionale sur l'« infodémie » dans le contexte de la pandémie. C'est en adoptant une stratégie globale et systématique que l'on parviendra à lutter contre l'utilisation d'informations trompeuses aux fins de la fragilisation

de la paix et la sécurité publiques, pratique qui va à l'encontre des valeurs portées par les Nations Unies.

56. La propagande et la diffusion d'informations trompeuses doivent également être clairement dissociées du journalisme professionnel. La liberté d'expression doit être respectée et il faut protéger les médias libres, indépendants et pluralistes. Bien que l'Ukraine ait toujours fait en sorte que les médias puissent s'exprimer dans un environnement sûr, elle est profondément préoccupée par la manière dont la situation se détériore en matière de liberté d'expression pour le journalisme professionnel dans les territoires occupés de l'Ukraine, en particulier en Crimée et dans la région du Donbass, comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport sur la situation des droits humains dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol (A/74/276). La Puissance occupante, qui détient illégalement au moins 11 journalistes tatars de Crimée, a montré qu'elle restait sourde à l'appel de la communauté internationale concernant la sécurité des médias indépendants et pluralistes. L'Ukraine appelle à la libération immédiate de tous ses citoyens détenus illégalement et à l'arrêt de toutes les violations des droits humains et des libertés fondamentales dans les territoires occupés de l'Ukraine.

57. **M. de Souza Monteiro** (Brésil) dit que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix est l'organe le plus apte à examiner tous les aspects de ces opérations. L'initiative Action pour le maintien de la paix a conduit à une amélioration tangible de la sécurité des casques bleus, comme en témoigne la baisse constante du nombre d'attaques dont ils ont fait l'objet depuis son adoption. Cependant, chaque soldat tombé au combat étant une grande perte pour l'Organisation, les casques bleus ne devraient pas être déployés sans avoir au préalable suivi une formation adaptée aux environnements opérationnels dans lesquels ils doivent servir. Par l'intermédiaire de son centre de formation conjointe aux opérations de paix et du Centre de formation au maintien de la paix de la marine brésilienne, le Brésil continuera d'offrir des formations sur son territoire et de déployer des équipes de formation mobiles sur le terrain. Le Comité spécial a la responsabilité particulière de veiller à ce que l'ONU dispose de mécanismes visant à prévenir et à punir les actes d'exploitation et d'atteinte sexuelle commis par des soldats de la paix. Il faut augmenter le nombre de femmes dans les missions, comme le prévoit le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. À cet égard, le Brésil salue l'adoption de la résolution 2538 (2020) du Conseil de sécurité, la première résolution de l'ONU qui soit axée exclusivement sur le rôle des femmes dans le maintien de la paix.

58. Outils efficaces de diplomatie préventive et de consolidation de la paix après les conflits, les missions politiques spéciales ont joué ces dernières années un rôle de plus en plus important dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Ces missions fonctionnent selon un système hybride : elles sont établies par le Conseil de sécurité, comme les opérations de maintien de la paix, mais sont financées au moyen du budget ordinaire et non du budget des opérations de maintien de la paix. Cela crée un déséquilibre puisque seul un petit nombre d'États Membres participe aux décisions relatives à leur création alors que tous les États Membres sont tenus de les financer. Davantage d'États Membres doivent donc être associés aux discussions relatives à ces missions, en particulier dans le cadre des activités de la Quatrième Commission de l'Assemblée générale.

59. En sa qualité de Président de la Formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, le Brésil aide le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) à exécuter son mandat. En Haïti, il est fier d'avoir accompagné la transition de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti vers le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) – mission politique spéciale qui succède à 15 années consécutives d'opérations de maintien de la paix –, qu'il considère comme un jalon dans l'histoire de l'ONU. La délégation brésilienne tient également à saluer le travail de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, qui a continué d'assurer le suivi de l'application de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable conclu entre le Gouvernement et les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire, lequel a été obtenu au prix d'efforts considérables.

60. En 2020, en plus de fournir des services de base aux réfugiés palestiniens, l'UNRWA a aidé ces derniers à combattre la pandémie de COVID-19, ce qui a encore augmenté ses dépenses à une époque déjà difficile du point de vue financier. En tant que membre de la Commission consultative de l'UNRWA, le Brésil est prêt à coopérer avec l'Office, à hauteur de ses moyens. Plus tôt en 2020, il avait fait un don en réponse à l'appel d'urgence lancé par l'Office en vue de mobiliser des fonds destinés à contenir la propagation de la pandémie de COVID-19.

61. Le multilinguisme est une valeur fondamentale de l'Organisation. À cet égard, les efforts que font les centres d'information des Nations Unies pour s'adresser aux populations locales dans leur langue sont décisifs, en particulier dans les pays en développement. Il convient notamment de saluer les centres de Rio de

Janeiro et de Luanda, qui diffusent des informations précieuses sur les activités de l'ONU auprès des publics lusophones du monde entier. Le portugais, qui compte environ 260 millions de locuteurs dans le monde, est la langue la plus parlée dans l'hémisphère Sud. Le Brésil apporte un appui solide à la station portugaise d'ONU Info, qui se place au troisième rang des stations d'ONU Info les plus écoutées.

62. Le Gouvernement brésilien continue, comme il le fait depuis longtemps, de soutenir fermement les droits légitimes de souveraineté de l'Argentine sur les Îles Malvinas, les Îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les zones maritimes environnantes. Cette « situation coloniale particulière » étant due à un conflit de souveraineté qui dure depuis près de 200 ans, le principe de l'autodétermination ne saurait s'y appliquer. À cet égard, il importe de rappeler que la population britannique des îles s'est installée dans le cadre d'une occupation illégale. En outre, les Îles Malvinas faisant partie du territoire de l'Argentine, le principe de l'intégrité territoriale s'applique. Le Brésil appelle donc les deux parties à reprendre les négociations. Le règlement du différend dépend de ce dialogue et de l'achèvement de la mission de bons offices dont le Secrétaire général a été chargé au titre de la résolution 37/9 de l'Assemblée générale. À cet égard, le Brésil salue les efforts déployés par l'Argentine et le Royaume-Uni pour renforcer les relations bilatérales et parvenir à des accords concrets. Il espère que l'amélioration de ces relations permettra de créer les conditions nécessaires à la reprise des négociations en vue de restituer à l'Argentine sa pleine souveraineté sur les îles, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU.

63. La délégation brésilienne appelle les parties à respecter la résolution 31/49 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci leur a demandé de s'abstenir de prendre des décisions qui auraient des incidences unilatérales sur la situation. À cet égard, le Gouvernement brésilien demande instamment au Royaume-Uni de cesser l'exploration et l'exploitation unilatérales des ressources naturelles dans la zone contestée. En outre, par solidarité avec l'Argentine et conformément à la résolution susmentionnée, le Brésil n'autorise l'utilisation de ses ports et de ses aéroports aux navires et aéronefs à destination des Îles Malvinas qu'à la condition qu'ils respectent ladite résolution.

64. L'Atlantique Sud est une zone de paix et de coopération, exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive et attachée à l'harmonie et au règlement pacifique des différends, principes qui caractérisent les pays de l'Amérique latine, des Caraïbes et de l'Afrique situés dans la région. La reprise des

négociations entre l'Argentine et le Royaume-Uni est le seul moyen viable de régler la question des Îles Malvinas, des Îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et des zones maritimes environnantes, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

65. **M<sup>me</sup> Cerrato** (Honduras) dit que l'ONU doit faire en sorte que les processus d'autodétermination et d'indépendance actuellement engagés se poursuivent. Le fait que certains territoires ne peuvent toujours pas décider de leur sort entrave le processus de décolonisation, qu'il ne sera possible de mener à bien que par un dialogue permanent entre les puissances administrantes, le Comité spécial de la décolonisation et les peuples des territoires eux-mêmes, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

66. Le Honduras apprécie le précieux travail accompli par le Comité spécial lors de son examen de la question des Îles Malvinas depuis l'adoption, en 1965, de la résolution [2065 \(XX\)](#) de l'Assemblée générale. Le Honduras soutient avec force les droits légitimes de souveraineté de l'Argentine sur les Îles Malvinas et les Îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud ainsi que sur les zones maritimes environnantes, ce dont elle a assuré l'Argentine à l'occasion de plusieurs forums multilatéraux. Sa délégation prend acte de l'action menée par certaines entités des Nations Unies pour faire avancer le processus de décolonisation, et demande instamment à tous les États Membres d'appuyer ces efforts.

67. Le Honduras est devenu membre du Comité de l'information en 2020. Sa délégation tient à féliciter la Secrétaire générale adjointe à la communication globale pour son dynamisme et sa détermination à un moment où il est plus essentiel que jamais de diffuser des informations objectives et fiables. Le Département de la communication globale a toujours diffusé des informations précieuses sur des questions importantes pour la communauté internationale, notamment concernant les activités de l'Organisation et leur impact sur les populations du monde entier. Il s'est également adapté efficacement aux méthodes virtuelles de couverture, d'interprétation et de diffusion de l'information face aux restrictions imposées pendant la pandémie de COVID-19. Il a réagi à la pandémie avec souplesse en lançant son initiative Verified, conçue pour encourager le partage d'informations convaincantes et fondées sur la science. Le multilinguisme étant l'un des principaux moteurs de l'unité et de la compréhension mutuelle à l'ONU, le Département doit continuer à défendre ce principe en favorisant l'utilisation équilibrée des six langues officielles, y compris dans les discussions tenues dans des formats virtuels.

68. Il convient de féliciter le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix et le Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel pour les mesures rapides qu'ils ont prises en vue de protéger les soldats de la paix et les populations locales pendant la pandémie de COVID-19. Le Honduras a soutenu l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial, qui a créé les conditions diplomatiques nécessaires à la protection des plus vulnérables, en facilitant l'accès humanitaire et en mobilisant les efforts collectifs pour lutter contre la pandémie. Les stratégies de préparation à de telles crises sanitaires et autres urgences devraient être élaborées lors de la planification et de la formulation des mandats des missions de maintien de la paix. Ces dernières doivent être efficaces et souples, établir des prescriptions claires pour le personnel comme pour les pays hôtes, être planifiées à l'avance, et être dotées de moyens appropriés et d'un personnel convenablement formé. Le maintien de la paix est une action collective qui mobilise les États Membres, le Secrétariat et les missions. Le Honduras a pris note du nouveau Cadre intégré de responsabilité et de gestion de la performance dans les missions de maintien de la paix, qui contient des termes plus forts en ce qui concerne les questions politiques, les mandats, la fourniture de ressources, la performance et le lien entre résultats et renforcement des capacités. Si l'on veut faire avancer les objectifs de l'initiative Action pour le maintien de la paix, il faut que ce cadre soit appliqué.

69. Les États Membres doivent appliquer la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité et les résolutions connexes ultérieures dans lesquelles le Conseil a souligné que les femmes devaient être des agents actifs du maintien et de la consolidation de la paix, et de la prévention et du règlement des conflits. Vingt ans après l'adoption de cette résolution, le nombre de femmes occupant des postes d'officier d'état-major et d'observateur militaire a augmenté. Il reste beaucoup à faire dans ce domaine, compte tenu de la valeur considérable qu'apportent les femmes au maintien de la paix. Le Honduras rend hommage à tous les casques bleus, notamment ceux qui ont sacrifié leur vie pour la paix, en particulier pendant la pandémie de COVID-19. La paix et le développement sont interdépendants : les objectifs de développement durable ne peuvent pas être atteints dans les régions instables et touchées par des conflits. On ne peut mobiliser les ressources et la coopération nécessaires à la mise en œuvre du Programme 2030 que dans un climat de paix et de sécurité.

70. **M<sup>me</sup> Núñez Rivas** (Uruguay) dit que, si l'ONU a aidé plus de 80 anciennes colonies à parvenir à l'autodétermination, il existe encore 17 territoires non

autonomes. En cette année 2020, qui marque le soixantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, la fin de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme et le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, la communauté internationale doit réaffirmer son engagement à éliminer le colonialisme sous toutes ses formes et manifestations.

71. L'Uruguay appuie pleinement les droits légitimes de souveraineté de l'Argentine sur les Îles Malvinas, les Îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud ainsi que sur les zones maritimes environnantes. Les revendications de l'Argentine sont justifiées du point de vue géographique, historique et juridique. D'innombrables études ont prouvé l'existence d'un lien direct entre la situation des Îles Malvinas et l'intégrité territoriale de l'Argentine, qui a clairement hérité les droits de l'Espagne sur les îles. L'Uruguay félicite l'Argentine et le Royaume-Uni pour leur coopération dans les domaines culturel, scientifique et humanitaire, et salue en particulier l'action qu'ils ont menée ensemble pour identifier des soldats argentins inconnus enterrés dans le cimetière de Darwin, une initiative qui a permis de régler une dette douloureuse envers les familles des soldats tombés pendant la guerre des Malvinas. Elle espère que la coopération croissante entre les deux parties favorisera un climat de confiance et permettra à terme de trouver une solution juste, pacifique et définitive à leur différend.

72. La délégation uruguayenne prend acte des efforts déployés par le Secrétariat pour s'attaquer aux problèmes de sûreté, de sécurité et de logistique auxquels les soldats de la paix se sont heurtés durant la pandémie de COVID-19 et pour réduire la propagation du virus. L'Uruguay a pris des mesures pour protéger ses soldats de la paix en établissant de nouvelles exigences en matière de tests médicaux et de protocoles de sécurité avant, pendant et après le déploiement, notamment l'obligation pour tout le personnel d'effectuer un test de dépistage de la COVID-19 avant le déploiement. Un module spécifique consacré à la prévention des pandémies a également été incorporé dans les cours offerts avant le déploiement par le centre national de formation au maintien de la paix. En outre, le Gouvernement uruguayen a financé la création d'un laboratoire de dépistage de la COVID-19 dans le cadre des opérations de maintien de la paix, qui sera bientôt mis sur pied.

73. La pandémie a mis en évidence le fait que les opérations de maintien de la paix font face à des problèmes systémiques dans des domaines tels que la politique, les femmes et la paix et la sécurité, les

résultats et la responsabilisation, et les partenariats, comme cela avait déjà été évoqué dans la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix. Conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, l'Uruguay a augmenté la représentation des femmes dans les forces armées nationales et dans les opérations de maintien de la paix : la proportion de femmes qu'il a déployées dans les missions de maintien de la paix est désormais supérieure à la moyenne de tous les pays fournisseurs de contingents. En tant que cofacilitateur des discussions consacrées à l'initiative Action pour le maintien de la paix et signataire de la Déclaration d'engagements communs, l'Uruguay continuera à soutenir leur mise en œuvre.

74. La délégation uruguayenne accueille avec satisfaction le rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix. En tant qu'actuel Président de la Cinquième Commission, dont le rôle est décisif dans l'établissement des budgets des opérations de maintien de la paix, l'Uruguay fera de son mieux pour faire en sorte que les délibérations aboutissent à la mise à disposition de ressources nécessaires. La Conférence ministérielle de 2021 des Nations Unies sur le maintien de la paix sera l'occasion pour les États Membres d'améliorer les résultats et l'impact des opérations. En tant que coorganisateur des réunions préparatoires de cette conférence, l'Uruguay s'efforcera d'en assurer le succès et d'évaluer le niveau d'engagement des États Membres.

75. La délégation uruguayenne salue les efforts déployés par le Département de la communication globale pour fournir des informations accessibles, opportunes et factuelles sur l'action de l'ONU à l'échelle mondiale. Elle se félicite en particulier de la stratégie de communication globale adoptée par le Département en 2020 ainsi que de ses campagnes de communication consacrées à des questions telles que les droits humains, la violence contre les femmes et les filles, le développement durable, les changements climatiques et le maintien de la paix. Le Département doit continuer d'intégrer le multilinguisme dans toutes ses activités d'information et de communication en vue de toucher le public le plus large possible. L'Uruguay se félicite du rôle des centres d'information des Nations Unies et de leur intégration dans le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, qui a permis d'assurer une communication coordonnée, cohérente, stratégique et efficace et d'accroître la participation des jeunes. Les centres donnent une portée nationale aux messages qui circulent à l'échelle mondiale et rapprochent l'ONU des populations locales

en s'adressant à elles dans leur langue. La circulation d'informations objectives, fiables et transparentes sur les activités de l'ONU renforcera la confiance dans le multilatéralisme et permettra ainsi à l'Organisation de relever les défis mondiaux qui, aujourd'hui plus que jamais, exigent une coopération et une compréhension mutuelle entre les peuples.

76. **M<sup>me</sup> Manav** (Turquie) dit que son gouvernement maintient sa position de longue date selon laquelle le seul moyen de parvenir à une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient est la solution des deux États, qui repose sur la création d'un État indépendant de Palestine fondé sur les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale. L'occupation israélienne prive les Palestiniens de leur liberté et de l'exercice de leur droit à une vie décente, notamment ceux des territoires occupés, qui vivent dans un état d'urgence permanent. Ils sont victimes d'arrestations arbitraires, leur liberté de mouvement est limitée, ils subissent les attaques des colons et leurs habitations sont démolies. La situation s'est encore aggravée depuis le début de la pandémie de COVID-19, en particulier à Gaza. Rien ne justifie qu'Israël prenne pour cible la population civile : il s'agit là d'une violation du droit international.

77. Une initiative de paix n'est efficace que si elle renforce les paramètres établis par les résolutions de l'ONU. Les accords visant à normaliser les relations entre Israël et d'autres États ne contribueront donc pas à mettre fin au conflit, car ils sont un obstacle à la mise en œuvre de la solution des deux États. Par ailleurs, bien qu'ils aient conduit à la suspension du processus d'annexion, ces accords n'empêchent pas une éventuelle reprise de celui-ci. De fait, en continuant de construire des colonies illégales, Israël ouvre la voie à une future annexion. La communauté internationale doit faire tout son possible pour mettre fin à l'expansion de ces colonies. La Turquie continuera de soutenir le peuple palestinien dans sa quête de protection et de justice.

78. Compte tenu de la fragilité de la situation actuelle, il faut plus que jamais maintenir les services fournis par l'UNRWA. L'Office a fait ses preuves en menant un travail exemplaire pour contrer les effets négatifs de l'occupation pendant plus de 70 ans, et elle mérite un plus grand soutien international. Un cap doit être fixé de manière à assurer à l'Office un financement prévisible et durable lui permettant de s'acquitter de son mandat. En tant que Président du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA, la Turquie a mis l'accent sur la garantie d'un financement prévisible et l'élargissement de la base des donateurs. Sans une augmentation des contributions volontaires, l'Office ne

sera pas en mesure de combler son déficit financier et de continuer à fournir des services essentiels. Dans ce contexte, le Gouvernement turque a décuplé ses contributions au cours des trois dernières années.

79. Les difficultés financières de l'UNRWA ne doivent pas détourner l'attention des causes profondes des problèmes auxquels l'Office s'attaque, à savoir l'occupation israélienne et l'absence de progrès en ce qui concerne le processus de paix. Il incombe à la communauté internationale de veiller à ce que la lettre et l'esprit des résolutions de l'ONU et de l'Initiative de paix arabe ne soient en aucune façon remis en cause.

80. La pandémie de COVID-19 a placé de nombreux réfugiés palestiniens dans des situations encore plus désespérées qu'auparavant et conduit certains d'entre eux à entreprendre de dangereux voyages en bateau à travers la Méditerranée. Des rapports et des images ont indiqué que certaines de ces personnes vulnérables avaient été abandonnées en mer dans des conditions déplorables. Ces actes constituent des violations du droit international et doivent cesser immédiatement.

81. Si l'ONU a largement adapté les opérations de maintien de la paix pour qu'elles répondent aux difficultés nouvelles, des progrès restent à faire. La délégation turque soutient pleinement l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général, qui a largement contribué à favoriser la mobilisation collective et l'engagement politique. La Turquie se félicite également du développement de liens plus étroits avec les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, qui ont permis d'améliorer la planification stratégique et la communication. Elle attend avec impatience l'examen du dispositif de consolidation de la paix de 2020, qui devrait aboutir à un nouvel ensemble de normes relatives à la consolidation de la paix.

82. **M. Koba** (Indonésie) dit que l'Indonésie soutient sans équivoque un règlement juste, complet et inclusif du conflit israélo-palestinien, qui soit fondé sur la coexistence de deux États, avec Jérusalem-Est comme capitale de la Palestine, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et aux paramètres convenus au niveau international. Le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (A/75/199) est un triste rappel de la réalité de la vie quotidienne dans le territoire palestinien occupé. Des décennies d'occupation illégale, d'expansion des colonies, de démolitions et de déplacements ont entraîné une grave détérioration des conditions de vie de millions de Palestiniens, en particulier des femmes et des enfants.

83. Comme le recommande le Secrétaire général, Israël doit mettre fin à son occupation illégale, qui est la cause profonde du conflit, et à l'annexion rampante des terres occupées. La communauté internationale doit, par des efforts concertés, faire en sorte qu'Israël réponde des violations des droits humains qu'elle a commises dans le territoire palestinien occupé. Le rôle de l'UNRWA est plus important que jamais, notamment en raison de l'augmentation drastique du nombre de cas de COVID-19 dans les Territoires palestiniens occupés ces derniers mois, une évolution qui ne fait qu'aggraver la situation déjà difficile des réfugiés palestiniens. L'Office devrait donc être doté d'un financement suffisant, durable et prévisible afin qu'il puisse exécuter son mandat de manière efficace et transparente. Le Gouvernement indonésien s'engage à fournir un appui financier et politique aux activités de l'Office, qui sont essentielles aux Palestiniens.

84. L'Indonésie attache une grande importance à la décolonisation et aux travaux du Comité spécial. La situation des 17 territoires non autonomes restants doit être réglée au cas par cas grâce à une collaboration intensive entre les puissances administrantes, les territoires eux-mêmes et la communauté internationale, conformément aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

85. La formation et le renforcement des capacités sont essentiels pour améliorer les performances des opérations de maintien de la paix et assurer la sécurité de leurs soldats. Il faut donc encourager des partenariats plus solides dans ces domaines, notamment dans le cadre du projet de partenariat triangulaire et des cadres bilatéraux et régionaux. L'Indonésie est particulièrement attachée à la sûreté et à la sécurité des soldats de la paix et condamne fermement les attaques dont ils sont victimes : des enquêtes doivent être effectuées de toute urgence afin que les auteurs soient traduits en justice. Le Secrétariat et les États Membres devraient également continuer de renforcer la sûreté et la sécurité de tous les casques bleus, notamment en atténuant les effets de la pandémie de COVID-19. Étant entendu que les femmes ont amélioré l'efficacité et la performance globale des missions, il faut redoubler d'efforts pour garantir leur participation pleine, réelle et effective aux opérations de maintien de la paix à tous les niveaux et dans toutes les fonctions, conformément à la résolution 2538 (2020) du Conseil de sécurité. L'Indonésie est fière d'être l'un des pays qui fournit le plus grand nombre de soldates de la paix et s'engage à augmenter la représentation des femmes parmi son personnel de maintien de la paix.

86. **M. Azizan** (Malaisie) dit que la Malaisie est déterminée à renforcer la coopération internationale

touchant les utilisations pacifiques de l'espace. Compte tenu de la participation croissante des États et des entités privées aux programmes spatiaux, le rôle du COPUOS est plus important que jamais. La Malaisie se réjouit de collaborer avec les autres membres du Comité pour mettre en œuvre le programme « Espace 2030 ». Elle a adopté en 2017 une politique spatiale nationale ainsi qu'un programme d'exploration spatiale pour la période allant jusqu'à 2030. Elle espère que d'ici 2030, le secteur spatial représentera au moins 0,3 % de son produit intérieur brut et aura contribué à la création de 500 emplois fondés sur les connaissances. En décembre 2019, afin d'améliorer la gouvernance des activités spatiales, deux agences ont fusionné pour former l'Agence spatiale malaisienne. Le Gouvernement malaisien prévoit également de promulguer une loi nationale relative à l'espace d'ici à la fin de 2020.

87. L'UNRWA apporte une aide indispensable aux réfugiés palestiniens. La Malaisie a toujours versé des contributions en espèces et en nature au Gouvernement de l'État de Palestine et à son peuple, notamment par l'intermédiaire de l'UNRWA, à qui elle verse des contributions financières régulières depuis 1978, la plus récente datant de 2020. Elle condamne fermement les violations flagrantes commises par Israël, notamment les restrictions continues concernant la circulation du personnel et des biens de l'UNRWA en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, restrictions qui ont empêché l'Office de s'acquitter de son mandat. La délégation malaisienne demande le rétablissement des droits inaliénables du peuple palestinien, notamment la création d'un État de Palestine indépendant et souverain sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et rejette toute mesure unilatérale concernant le statut final de Jérusalem.

88. Les opérations de maintien de la paix jouent un rôle essentiel dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et la délégation malaisienne tient à rendre hommage aux casques bleus pour leurs sacrifices. Les contingents malaisiens servent actuellement dans cinq missions et comptent dans leurs rangs 30 membres des forces armées royales du Brunéi Darussalam. La Malaisie se prépare également à déployer 820 soldats de la paix au sein de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) dans le cadre de la relève. Elle continue en outre d'accroître la représentation des femmes parmi son personnel de maintien de la paix. Son gouvernement a soutenu les efforts déployés par le Secrétariat pour assurer le maintien des opérations pendant la pandémie de COVID-19. En s'inspirant des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'expérience de la pandémie et des crises sanitaires antérieures, et en coordination

avec l'OMS, les États Membres doivent réexaminer en profondeur les aspects tactiques, techniques et procéduraux des opérations de maintien de la paix afin que celles-ci soient plus résilientes face aux éventuelles pandémies à venir.

89. **M. Badubi** (Botswana) déclare que son pays soutient le droit inaliénable à l'autodétermination de tous les peuples vivant sous le régime colonial dans les territoires non autonomes. Le Botswana est solidaire du peuple du Sahara occidental et s'inquiète de l'impasse dans laquelle se trouve le processus de décolonisation. Il demande à toutes les parties de collaborer pour parvenir à une solution pacifique, juste et durable, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. À cet égard, la délégation botswanaise demande au Secrétaire général de nommer au plus vite son (sa) nouvel(le) envoyé(e) personnel(le) pour le Sahara occidental, afin que le processus de paix puisse reprendre.

90. Le Botswana est solidaire du peuple palestinien. La voie à suivre pour parvenir à la paix dans la région est la solution des deux États, selon laquelle Israël et l'État de Palestine vivraient côte à côte, conformément aux résolutions de l'ONU et aux dispositions du droit international. Les parties au conflit doivent s'abstenir de prendre des mesures unilatérales qui compromettent le processus de paix.

91. La crise de liquidités de l'UNRWA met en danger les 5,6 millions de réfugiés palestiniens qui dépendent de l'Office pour les soins de santé, l'éducation, l'aide alimentaire et d'autres services. La mise en place de mesures d'austérité serait dévastatrice pour les réfugiés, en particulier dans le contexte de la crise sanitaire actuelle. La délégation botswanaise invite la communauté internationale à fournir un soutien accru à l'Office et à lui assurer un financement prévisible.

92. Le Botswana se félicite de ce qui a été fait pour empêcher la propagation de la COVID-19 parmi le personnel de maintien de la paix sans que cela suspende les opérations. Il salue également les mesures qui ont été prises dans le domaine des ressources humaines et du point de vue administratif dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, qui devraient permettre aux opérations de mieux s'acquitter de leur mandat. Les missions politiques spéciales ont continué de jouer un rôle important dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales, en particulier dans certaines régions fragiles d'Afrique, au moyen de dispositifs d'alerte précoce, de la médiation, de la diplomatie préventive, du soutien aux processus électoraux, des bons offices et d'activités de consolidation de la paix.

93. Il convient également de saluer les efforts déployés par le Département de la communication globale pour diffuser des informations à l'échelle mondiale en s'adressant aux populations dans leur langue de prédilection, ce qui a contribué à ne laisser personne de côté. Le Botswana se félicite que le Département et l'OMS luttent ensemble contre la vague de fausses informations qui circulent au sujet de la pandémie de COVID-19.

94. **M<sup>me</sup> Maria de Jesus dos Reis Ferreira** (Angola) dit que son gouvernement salue les efforts faits par le Comité spécial de la décolonisation pour promouvoir l'application de la Déclaration et accélérer le processus de décolonisation dans les territoires non autonomes restants. Le colonialisme est incompatible avec la mission de l'ONU, la paix et la sécurité internationales ne pouvant être atteintes que si les droits de tous les peuples sont respectés. La communauté internationale doit continuer d'agir jusqu'à ce qu'il ne reste plus de territoires non autonomes.

95. L'Angola salue le travail de l'UNRWA et l'encourage à continuer de fournir des services de soins de santé, d'éducation et de protection aux réfugiés au Moyen-Orient, qui font toujours face à d'énormes difficultés au quotidien. L'Angola soutient le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination. Son gouvernement invite le Maroc et le Front populaire pour la libération de la Saguía el-Hamra et du Río de Oro (Front POLISARIO) à engager des négociations en vue de parvenir à un règlement pacifique, juste et durable de la question du Sahara occidental. Il faut que le Secrétaire général nomme dès que possible un(e) nouvel(le) envoyé(e) personnel(le) pour le Sahara occidental, afin qu'un référendum puis être organisé, comme cela est prévu dans le Plan de règlement.

#### *Déclarations faites au titre du droit de réponse*

96. **M. Chaudhary** (Pakistan), répondant aux observations faites par la représentante de l'Inde, dit que, dans la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, l'Assemblée générale a clairement indiqué que tous les peuples soumis à une subjugation étrangère ont le droit de libre détermination et a demandé que des mesures immédiates soient prises, non seulement dans les territoires sous tutelle et les territoires non autonomes, mais aussi dans tous autres territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance. Il est donc pertinent que le Comité s'intéresse à la question du déni du droit du peuple du Jammu-et-Cachemire à l'autodétermination.

97. Le Gouvernement indien a déployé 900 000 membres de ses forces de sécurité au Jammu-et-

Cachemire, qui ne compte que 11 millions d'habitants. Il tente d'éliminer la population autochtone du Cachemire par son projet de colonisation et a adopté des mesures répressives concernant les déplacements, la propriété terrienne et l'extraction des ressources. L'occupation du Jammu-et-Cachemire, qui dure depuis des décennies, n'est donc rien de moins qu'une colonisation. Un certain nombre de résolutions du Conseil disposent que le Jammu-et-Cachemire est un territoire contesté dont le sort doit être décidé conformément à la volonté qu'exprimera son peuple dans le cadre d'un processus démocratique qui doit prendre la forme d'un plébiscite libre et impartial organisé sous les auspices de l'Organisation. Ces résolutions contraignantes ont été acceptées par l'Inde et le Pakistan. L'ONU a donc non seulement le droit, mais aussi l'obligation explicite d'examiner ce différend et d'intervenir en vue d'en faciliter le règlement.

98. **M. Rogers** (Royaume-Uni), répondant aux observations faites par le représentant du Brésil et les représentantes du Honduras et de l'Uruguay, dit que le Royaume-Uni n'a aucun doute sur sa souveraineté sur les Îles Falkland et les Îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud ainsi que sur les zones maritimes environnantes, ni sur le fait que les habitantes et habitants des Îles Falkland ont le droit de disposer d'eux-mêmes, conformément à la Charte des Nations Unies. Le Royaume-Uni reste donc déterminé à défendre ce droit afin que les Falklandais puissent décider librement de leur propre avenir politique, social et économique.

99. Le Royaume-Uni continue de forger des liens forts et constructifs avec l'Argentine, ce qui est bénéfique aux deux pays. Il est regrettable qu'en 2020, le Gouvernement argentin ait décidé de prendre des mesures faisant obstacle à ces progrès. L'Argentine a par exemple adopté une législation qui renforce les sanctions visant la pêche illégale et pourrait être utilisée pour s'attaquer à l'industrie de la pêche des Îles Falkland. Le Royaume-Uni lui demande instamment, ainsi qu'à ses voisins, de s'abstenir de tout acte susceptible d'attiser les tensions.

100. **M. Mazzeo** (Argentine), répondant aux observations faites par le représentant du Royaume-Uni concernant les Îles Malvinas, dit que sa délégation réitère la déclaration faite par le Président de l'Argentine à l'Assemblée générale le 22 septembre 2020. Les Îles Malvinas, les Îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les zones maritimes environnantes font partie intégrante du territoire national argentin, et, étant illégalement occupées par le Royaume-Uni, elles font l'objet d'un conflit de souveraineté reconnu par plusieurs organisations internationales. Cette

occupation illégale a conduit l'Assemblée générale à adopter une dizaine de résolutions, dans lesquelles elle prend note de l'existence du différend et prie instamment les deux gouvernements de reprendre les négociations en vue de trouver dès que possible une solution pacifique et durable. Le Comité spécial de la décolonisation a adopté plusieurs résolutions allant dans le même sens, la dernière en date étant celle contenue dans son rapport sur ses travaux de 2020 (A/75/23).

101. Le principe d'autodétermination, dont le Royaume-Uni se prévaut pour refuser de reprendre les négociations, ne saurait s'appliquer au différend en cause, comme le confirment l'Assemblée générale et le Comité spécial. Les intérêts et le mode de vie des habitantes et habitants des Îles Malvinas sont dûment pris en compte dans les résolutions de l'Assemblée générale et dans la Constitution argentine. Dans sa résolution 31/49, l'Assemblée générale a demandé aux deux parties de s'abstenir de prendre des décisions impliquant le recours à des modifications unilatérales de la situation pendant que les îles passent par le processus recommandé par l'Assemblée générale. L'Argentine réaffirme son droit légitime de prendre toutes les mesures qu'elle juge nécessaires, dans le plein respect du droit international, en ce qui concerne l'exploration et l'exploitation unilatérales et non autorisées des ressources naturelles des Îles Malvinas et des Îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud, ainsi que des zones maritimes environnantes, qui font partie intégrante du territoire argentin.

*La séance est levée à 17 h 50.*